

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux Question écrite n° 57637

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la fermeture partielle du service des grands brûlés de l'hôpital Percy (Clamart). En effet, sur les vingt lits en fonction avant le 5 octobre dernier, le ministère de la défense a pris la décision d'en supprimer douze, pour insuffisance de personnel. Ce service est actuellement un des plus performants de France sur le plan scientifique, mais la qualité des soins dispensés risque de subir les conséquences de cette fermeture. Cette situation est extrêmement préoccupante pour les victimes, leurs familles et leurs proches. Quant à l'inquiétude des médecins spécialisés face à ce problème, elle ne peut qu'empirer, car le nombre de victimes ne fait qu'augmenter de jour en jour. C'est pourquoi il lui demande que cette décision soit révisée.

Texte de la réponse

Le centre des brûlés de l'hôpital d'instruction des armées Percy a été ouvert en 1982. Il est occupé à plus de 80 %, essentiellement par des malades dits « de réanimation », c'est-à-dire particulièrement lourds. Parmi les personnes hospitalisées, 5 % sont militaires. Compte tenu de l'évolution des technologies, les soins prodigués aux brûlés graves requièrent des moyens très importants, notamment en personnel. A titre d'exemple, les pansements d'un brûlé grave sont faits quotidiennement la première semaine puis tous les deux jours. Ils nécessitent la présence d'un anesthésiste réanimateur car ils sont réalisés sous anesthésie générale. Un chirurgien plasticien et son aide sont indispensables pour le traitement chirurgical de la phase aiguë. Les moyens initialement mis en place dans ce service sont ainsi devenus progressivement insuffisants et la charge des personnels est en nette augmentation. De plus, ce service ne compte plus que quatre chirurgiens plasticiens militaires, après le départ dans le secteur civil de trois plasticiens dont deux agrégés. C'est pourquoi une évaluation des moyens complémentaires nécessaires pour maintenir l'activité de ce service a été faite. Le service de santé des armées (SSA) a proposé aux instances civiles la mise à disposition par le secteur civil de sept médecins (chirurgiens plasticiens, anesthésistes, internes) un kinésithérapeute, dix-neuf infirmiers, six aides soignants, un secrétaire et six brancardiers pour approcher les standards des services civils. Cette demande n'a pu aboutir. En conséquence, le SSA a été amené à fermer dix lits pour une durée indéterminée. Il convient toutefois de préciser qu'en cas de catastrophe, les lits inactifs pourraient être réactivés dans un délai de quarante-huit heures.

Données clés

Auteur : M. André Schneider

Circonscription: Bas-Rhin (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 57637

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense Ministère attributaire : défense Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE57637

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 février 2001, page 888 Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1531